Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900660-20251218-2025121817-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 DECEMBRE 2025 à L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 17

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 18.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*La Forêt-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Christian PENNANECH Liesbeth VAN HORNE Jean-Christophe CORBEL Anne BOURBIGOT Christophe LABORY	Michel LAHUEC Yannick CONNAN Gilberte LE NAOUR	Daniel GOYAT Marie-Françoise COSQUERIC Robert LE NAY Audrey LE MOINE Marie HELAOUET	Roger LE GOFF Laure CARAMARO Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Gildas CORNEC Cindy BACCON Maxime SIMON Vincent ESNAULT	Jean-Pierre MARC Thierry DIMET Pierre-Yves GUILLERMOU	David DEL NERO Yvon ARZUR	René ROCUET Gabrielle COSQUERIC Jérôme GOURMELEN Céline SIMONOU André GUILLOU
Absents excusés						
			Christine JAN (procuration à Bruno MERRIEN) Laurent LE CAIN (procuration à Laure CARAMARO)	Stéphanie MONOT (procuration à Thierry DIMET)	Corinne MARTIN Mona CASELLINO (procuration à David DEL NERO)	
Nombre de conseillers présents			**31**	**Nombre de conseillers votants**		**35**

CONTENTIEUX ENI – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Vu les articles L 5211-1 et L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'attribution d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents, conclu entre la CCPF, la commune de Gouesnac'h et la société ENI GAS & POWER France en 2019,

Vu les difficultés rencontrées dans les relations contractuelles entre les parties, liées notamment au montant des factures devant être réglées,

Vu la proposition d'accord amiable, reçue par la CCPF et acceptée par la commune de Gouesnac'h pour ce qui la concerne, tendant à diviser de 50 % le montant des factures litigieuses dues,

Considérant donc qu'il revient à la communauté de communes du Pays Fouesnantais de verser la somme de 2 223,79 euros TTC,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du 11 décembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900660-20251218-2025121817-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ d'approuver le protocole d'accord transactionnel présenté ;

➔ d'autoriser Monsieur le Président à signer cet accord et toutes les formalités nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kercourgué CS31016 - 29170 FOUESNANT

Président